



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juillet 2023**

Le Neuf Juin Deux Mille Vingt-Trois, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Agnos s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame l'Adjointe au Maire par suppléance, Anne-Marie BARRÈRE, affichée et transmise le 30 Mai 2023, et sous la présidence de cette dernière.

Présents : Anne-Marie BARRERE - Sylvie CALMEJANE - Pierre CANDALOT-DIT-SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Anne-Marie LABARRERE - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ.

Absents excusés : André BERNOS - Latéfa ABANINI (procuration à Sylvie CALMEJANE) - Bernard HALTY (procuration à Anne-Marie LABARRÈRE) - Régine HANDY (procuration à Annie ETCHEGOYHEN) - Romain PIERRINE (procuration à Pierre CANDALOT-DIT-SECALOT) - Martine SEMPIETRO - Betty ZAGO (procuration à Anne-Marie BARRÈRE).

Secrétaire de Séance : Sylvie CALMEJANE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, La Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

2023-41 DOTATION SOLIDARITÉ.

2023-42 SUBVENTION AMÉNAGEMENT ABORDS DE L'ECOLE.

2023-43 VERSEMENT 2021 ET 2022 DE M. LAURENT LANGLOIS.

2023-44 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'AGENT PERISCOLARE POLYVALENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Mai 2023, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune autre objection n'étant soulevée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

2023-41 DOTATION SOLIDARITÉ.

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire expose au conseil municipal que suite aux intempéries du 10 juin 2023 qui ont fait l'objet d'un arrêté le 30 juin 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, et ayant causés des dégâts de voirie, la commune va déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité, ainsi que d'Amende de police.

Montant total des travaux HT : 205 202,81 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Dotation de solidarité	165 202,81 €
Amende de police	30 000 €
Sous-Total financement public	
Fonds propres	10 000 €
Emprunts	
Sous-total collectivité	

TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	205 202,81 €
---	--------------

Le conseil municipal ou communautaire après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement estimatif proposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services d'Etat au taux maximum pour réaliser cette création.
- **AUTORISE** la 1^{ère} Adjointe à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Vote de la délibération → Pour : 15 (dont 4 procurations).

2023-42 SUBVENTION AMÉNAGEMENT ABORDS DE L'ECOLE.

La 1^{ère} adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement paysager des abords de l'Ecole.

Elle ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 633 839,00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu la 1^{ère} adjointe au Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE**
- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
 - de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

- PRECISE**
- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

Vote de la délibération → Pour : 15 (dont 4 procurations).

2023-43 VERSEMENT 2021 ET 2022 DE M. LAURENT LANGLOIS.

Madame La 1^{ère} Adjointe au Maire de la Commune d'AGNOS expose au Conseil Municipal que M. Laurent LANGLOIS a effectué pour les années 2021 et 2022 un paiement de loyer d'un montant total de 19 200 € (24 X 800 Euros).

Madame La 1^{ère} Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 Janvier 2020 fixant les règles administratives et financières liant la Commune d'AGNOS et M. Laurent LANGLOIS.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal d'AGNOS,

APPROUVE le versement de 19 200 Euros de M. Laurent LANGLOIS pour les années 2021 et 2022.

DECIDE que cette somme viendra en déduction en cas de vente de la maison à M. Laurent LANGLOIS.

AUTORISE Madame La 1^{ère} Adjointe au Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote de la délibération → Pour : 15 (dont 4 procurations).

2023-44 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'AGENT PERISCOLARE POLYVALENT.

La 1^{ère} adjointe au Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent périscolaire polyvalent permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) suite à la réorganisation du service scolaire.

Après avoir entendu La 1^{ère} adjointe au Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

- de porter, à compter du 1^{er} septembre 2023, de 23,25 heures à 22 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent périscolaire polyvalent.

Vote de la délibération → Pour : 15 (dont 4 procurations).

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2023-41 à 2023-44.

Fin de séance du Conseil Municipal à 20h20.
Prochain Conseil Municipal le **11 Septembre 2023**.

<p>La Secrétaire de Séance</p> <p>Sylvie CALMEJANE</p>	<p>L'Adjointe au Maire</p> <p>Anne-Marie BARRÈRE</p>
--	--